



Le mot du Président : Une première en Afrique

Le Conseil des Délégués du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge s'est réuni en novembre à Nairobi (Kenya) – pour la toute première fois en Afrique. Faisant suite à l'Assemblée générale de la Fédération, le Conseil, qui est la plus haute instance délibérative de notre Mouvement les années sans Conférence, a siégé pendant trois jours au Centre des Nations Unies de Nairobi. Les délégations de 160 Sociétés nationales, du CICR et de la Fédération internationale, y ont participé.

Les temps forts de ces débats, que nous vous présentons brièvement dans ce Bulletin, vont nous aider à aller de l'avant et contribuer à la préparation de la prochaine Conférence internationale, qui aura lieu dans deux ans.

Cette fois, la « nouveauté » a été une journée entièrement consacrée à des ateliers, qui ont eu beaucoup de succès auprès des Sociétés nationales et ont servi de cadre informel à des débats et des échanges d'expériences animés sur des sujets et préoccupations d'actualité. Les débats ont été encourageants et ont montré que notre Mouvement est bien vivant. Je pense qu'ils doivent influencer sur notre travail en cours et qu'ils ont déjà largement contribué à la préparation des réunions de 2011.

Le Conseil a rassemblé plus de 400 participants. Les échanges en parallèle, les discussions de couloirs où des gens venant des quatre coins du monde ont pu échanger des avis et confronter leurs positions, ont été

Nouveau Président de la CP

Le docteur Massimo Barra, Italie, a pris ses fonctions de Président de la Commission permanente le 26 novembre 2009. Son mandat prendra fin à la XXXI^e Conférence internationale, en 2011.

La Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge avait élu en 2007 le docteur Barra à la Commission, dont il en a été le Vice-Président jusqu'à la fin du Conseil des Délégués de 2009.

Le docteur Barra a consacré une grande partie de son existence à la Croix-Rouge italienne, qu'il a présidée de 2005 à novembre 2008. Il a également occupé divers postes à la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, notamment celui de Vice-Président.

S.E. M. Mohammed Al-Hadid, Président de la Commission permanente de la XXVIII^e Conférence internationale (2003) jusqu'au 25 novembre 2009, en assumera la vice-présidence.

Dans ce numéro:

- Conseil des Délégués à Nairobi
- Le Président du Conseil demande d'agir face aux « Solferino d'aujourd'hui »
- La CP a un nouveau Président
- Médaille Henry Dunant 2009
- Stratégie pour le Mouvement – appel au changement

Site internet :
www.rcstandcom.info

certainement aussi importants que les séances officielles.

L'atmosphère positive de ces rencontres et l'énergie qui s'en dégage sont une grande source d'encouragement face aux nombreux défis auxquels se heurtent nos Sociétés nationales. Ce sont les preuves vivantes de l'humanité en action.



Massimo Barra
Président

L'intégralité des rapports et des résolutions du Conseil peut être téléchargée depuis le site web de la Commission permanente, à l'adresse suivante : www.rcstandcom.info

Le Président du Conseil demande que des actions soient engagées pour faire face aux Solferino d'aujourd'hui

Réuni 150 ans après la bataille de Solferino, le Conseil des Délégués a exprimé sa solidarité avec tous ceux qui luttent pour faire face aux « Solferino d'aujourd'hui » – qu'ils soient dus à des conflits armés, à des catastrophes naturelles, à la pauvreté, au changement climatique ou à la crise économique mondiale actuelle.

Dans sa déclaration, le Président du Conseil, M. Jakob Kellenberger, s'est engagé à inciter les décideurs à donner la priorité au bien-être des personnes les plus touchées par les crises humanitaires actuelles. Il a réitéré l'engagement du Mouvement à l'égard de l'Afrique, en soulignant que les défis humanitaires posés à ce continent doivent être abordés sous un angle mondial.

Le changement climatique, cause principale de catastrophes météorologiques touchant des millions de personnes dans le monde, impose d'investir davantage dans les stratégies essentielles d'adaptation : réduction des risques, résilience des communautés et préparation aux catastrophes. Comme la guerre, la violence et la pauvreté, le changement climatique force des dizaines de millions de personnes à partir de chez elles pour grossir les rangs des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

Le Président a également souligné la détermination du Mouvement à aider et à défendre les dizaines de millions de migrants qui cherchent une vie meilleure loin de leur pays d'origine, notamment ceux qui vivent à l'extérieur ou à la marge des systèmes sociaux, juridiques et de santé.

Alarmé par l'énorme coût humain des conflits armés dans le monde, le Président du Conseil s'est déclaré convaincu que le droit international humanitaire offre la meilleure protection juridique à ceux qui souffrent à cause de la guerre. Soixante ans après l'adoption des Conventions de Genève de 1949, il a appelé à un respect accru des règles existantes, afin de garantir que le droit international humanitaire s'adapte à la réalité toujours changeante de la guerre.

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est né sous l'impulsion d'Henry Dunant, bouleversé par le sang versé à Solferino. Les Solferino d'aujourd'hui exigent une réaction collective de la communauté internationale, sur la base de partenariats locaux et mondiaux renouvelés.

Le thème du Conseil de Nairobi était « Notre monde. À vous d'agir ». Les volontaires et le personnel de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans le monde agissent tous les jours, en montrant que chacun peut apporter sa pierre à l'édifice.

Politique relative à la migration

Un nombre considérable de Sociétés nationales sont actives auprès des migrants, auxquels elles apportent protection et assistance, quel que soit leur statut juridique. Ce rôle a été reconnu par la XXX^e Conférence internationale de 2007, dans sa résolution 1, « Ensemble pour l'humanité ». L'action auprès des migrants est un exemple du travail des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics.

La Politique relative à la migration a été adoptée par le Conseil de direction de la Fédération en mai 2009. Elle définit, dans dix principes spécifiques, l'approche relative à la migration.

Le Conseil des Délégués « se félicite du fait que la politique met l'accent sur la nécessité de l'accès humanitaire aux migrants, quel que soit leur statut juridique, tout en reconnaissant l'importance de la protection juridique qui leur est accordée en application du droit international relatif aux droits de l'homme, du droit international humanitaire et du droit international relatif aux réfugiés ».

Le Conseil des Délégués a également exprimé sa satisfaction quant au caractère complémentaire de la Politique de la Fédération relative à la migration et de la Politique du Mouvement relative au déplacement interne, qui a été adoptée à Nairobi. Ensemble, elles renforcent la réponse stratégique du Mouvement aux besoins humanitaires et aux vulnérabilités des personnes déracinées. Toutes les composantes, conformément à leur mandat respectif, ont été invitées à coopérer étroitement à la mise en œuvre de la Politique relative à la migration et à assurer la coordination à l'intérieur et à l'extérieur du Mouvement, pour fournir les services et la protection nécessaires aux personnes vulnérables tout au long du cycle migratoire, y compris le retour et la réinsertion.

Politique du Mouvement relative au déplacement interne

Cette politique traite des besoins et des vulnérabilités des personnes touchées par le déplacement interne, ainsi que des positions du Mouvement en tant que principal acteur humanitaire des efforts faits pour répondre à leurs besoins. Elle vise à garantir la qualité de la communication et de la coordination au sein du Mouvement et à définir les modalités de la coopération avec les autres acteurs humanitaires.

Le principal objectif du Mouvement est de protéger les populations contre le déplacement arbitraire, et à réduire le risque de déplacements dus à des dangers naturels ou d'origine humaine. Lorsque les services et infrastructures existants ne suffisent pas pour couvrir les besoins essentiels, le Mouvement vise à faciliter la mise en place d'une réponse durable.

Le Mouvement a l'avantage d'être profondément enraciné dans la communauté et de disposer d'un accès privilégié aux autorités. Il mène une action humanitaire impartiale afin de répondre directement aux besoins urgents des personnes à risque, tout en apportant un soutien aux autorités en qualité d'auxiliaire et, si nécessaire, en leur rappelant l'obligation qui leur incombe de s'occuper de la population touchée.

La Politique relative au déplacement interne complète les positions antérieures du Mouvement sur l'action en faveur des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Elle reconnaît que le déplacement forcé peut être lié à des phénomènes migratoires et qu'une approche coordonnée est importante pour relever les défis du déplacement et de la migration.

Comme la Politique relative à la migration, cette politique contient dix principes directeurs qui éclairent, précisent et orientent l'approche du Mouvement en matière de déplacement, et prennent en compte la coordination avec

d'autres entités s'occupant de cette problématique.

Soins de santé dans les conflits armés

Le Conseil des Délégués a été alarmé par le fait que les blessés et les malades, dans les conflits armés et autres situations de violence, ne reçoivent pas les soins et la protection dont ils ont besoin, et se voient souvent refuser des soins de santé, délibérément ou par omission. Il a réaffirmé l'attachement du Mouvement à la protection des soins de santé et à la sécurité de leur fourniture aux personnes touchées par les conflits et la violence.

Alarmé également par les attaques fréquentes dirigées contre les travailleurs de la santé, les installations et les transports connexes, y compris ceux des composantes du Mouvement, le Conseil a exprimé son admiration pour l'engagement dont font preuve le personnel et les volontaires des Sociétés nationales, qui portent assistance aux blessés et aux malades malgré des circonstances difficiles. Le Conseil a souligné l'importance de respecter, dans ce travail, les Principes fondamentaux du Mouvement.

Le Mouvement déplore l'usage abusif des établissements sanitaires et autres installations sanitaires, ainsi que des emblèmes distinctifs, pour mener des opérations militaires qui mettent en danger les civils, les blessés et les malades, et le personnel de soins de santé.

Le Conseil a appelé toutes les parties aux conflits armés et tous les acteurs d'autres situations de violence à respecter et à faire respecter le personnel, les bâtiments et les moyens de transport de soins de santé, et à garantir un accès sûr et rapide aux soins de santé.

Le Conseil a invité le CICR à poursuivre, conformément à son mandat, ses activités de protection et d'assistance en faveur des victimes des conflits et de la violence. Il a demandé au CICR

de continuer à réunir des informations spécifiques sur les menaces à l'accès aux soins de santé et à leur fourniture, et à faire des démarches auprès des parties aux conflits afin de garantir une fourniture sûre et rapide des soins de santé, conformément au droit international.

Enfin, le Conseil a décidé de présenter un rapport et des recommandations sur les soins de santé dans les conflits armés et les situations de violence à la XXXI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en 2011.

Réduction des effets des armes sur les civils

Le Conseil des Délégués a actualisé la « Stratégie du Mouvement concernant les mines terrestres » pour 1999-2009. La nouvelle Stratégie couvre également les armes à sous-munitions et les restes explosifs de guerre et incorpore les progrès faits par le droit et la pratique ces dix dernières années.

En adoptant cette Stratégie, le Conseil a réaffirmé la détermination du Mouvement à développer, à promouvoir et à appliquer les normes de droit international humanitaire et à mettre en œuvre des mesures visant à réduire les effets de la contamination par les armes.

S'agissant des autres armes, le Conseil a appelé la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge à sensibiliser activement l'opinion publique au coût humain qu'entraîne la disponibilité non réglementée des armes. Il a encouragé les États à mener une politique globale visant à réduire ces coûts. Il a également souligné la nécessité de suivre de près les innovations réalisées en biotechnologie et dans les sciences de la vie, de mettre en œuvre fidèlement les traités relatifs aux armes biologiques et chimiques, et de poursuivre les efforts visant à éliminer les armes nucléaires.

Le Conseil a rappelé aux États leur obligation de s'assurer de la licéité en droit international des armes nouvelles et des moyens ou méthodes de guerre nouveaux. Sur ce point, il a réitéré des positions prises antérieurement, tant au Conseil qu'à la Conférence internationale.

Code de bon partenariat

En ce qui concerne la coopération interne au Mouvement, le Conseil a adopté le Code de bon partenariat (le Code).

Celui-ci énonce les principes et les normes de comportement applicables aux collaborateurs et aux volontaires des Sociétés nationales, de la Fédération internationale et du CICR dans le cadre des partenariats. Le but est de renforcer les partenariats au sein du Mouvement afin que toutes les composantes travaillent ensemble de manière plus efficace et plus rationnelle.

Le Code adopté demande aux composantes d'exprimer leur détermination individuelle et collective à mettre en œuvre le Code; de participer à son mécanisme de suivi et de respect des normes; de faire part des expériences faites dans l'application du Code et d'en rendre compte aux prochaines réunions du Conseil, et de contribuer ainsi à son développement ultérieur.

Médaille Henry Dunant

Lors d'une cérémonie organisée à Nairobi, la Commission permanente a rendu hommage au travail et aux réalisations remarquables de cinq personnalités éminentes du Mouvement en leur décernant la Médaille Henry Dunant.

La Médaille Henry Dunant, qui porte le nom du fondateur du Mouvement, est la plus haute distinction à laquelle puisse aspirer un membre du Mouve-

ment. Elle est décernée tous les deux ans à un petit nombre de personnes en reconnaissance de leur dévouement exceptionnel au plus grand réseau humanitaire au monde.

Les lauréats de 2009 :

Le **docteur Muctarr Amadu Sheriff Jalloh**, Sierra Leone – spécialiste en pédiatrie, Président de la Croix-Rouge de Sierra Leone de 1996 à 2009.

M. Cornelio Sommaruga – Président du CICR de 1987 à 1999.

M. Pär Stenbäck, Finlande – ancien Secrétaire général de la Fédération internationale et ancien Président de la Croix-Rouge finlandaise.

Mme Zoy Katevas de Sclabos, Chili, qui a occupé pendant 55 ans divers postes à la Croix-Rouge chilienne, notamment celui de Présidente. Membre de la Commission permanente de 2003 à 2007.

Le **docteur Fouad Hamza**, Syrie – Président du Croissant-Rouge arabe syrien de 1978 à 1998.

Datuk Datin Paduka Ruby Lee – ancienne Secrétaire générale du Croissant-Rouge de Malaisie, décédée en juin 2009.

Suivi depuis 2007

Protocole d'accord

Quatre ans après la signature des accords, M. Pär Stenbäck, moniteur du Protocole d'accord entre le Croissant Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël, s'est dit préoccupé par la lenteur des progrès constatés dans leur mise en œuvre, malgré les efforts des deux Sociétés.

S'agissant de l'Accord sur les arrangements opérationnels, le Magen David Adom a, de l'avis du moniteur, tenu

sa promesse de plaider et d'intervenir en faveur du Croissant-Rouge palestinien. Des améliorations ont été enregistrées depuis 2007. Néanmoins, le moniteur a reconnu que de plus amples efforts de plaidoyer sont nécessaires pour améliorer les transferts de patients, en particulier de Cisjordanie vers Jérusalem.

Le moniteur a appelé les deux Sociétés à intensifier leurs efforts afin de parvenir à une coopération institutionnalisée plus large à un niveau professionnel, surtout en matière de préparation aux catastrophes. Les Sociétés nationales de la région sont encouragées à nouer des relations plus étroites avec le Magen David Adom à cette fin. Le mandat humanitaire du Mouvement oblige tous ses membres à travailler conjointement en temps de crise, lorsqu'une action humanitaire concertée est nécessaire pour atténuer les souffrances humaines.

M. Stenbäck a estimé que les deux prochaines années seront critiques pour la mise en œuvre du Protocole d'accord. Les questions en suspens devront être résolues par les réunions statutaires de 2011 et le suivi sera centré plus particulièrement sur la mise en œuvre.

Le Conseil a rappelé les dispositions du Protocole d'accord auxquelles les deux parties ont souscrit, et a exprimé son soutien à la poursuite du travail du moniteur et au renforcement du suivi. Il a demandé aux Sociétés nationales de répondre favorablement à toute demande d'aide et de soutien que le moniteur pourrait exprimer dans l'accomplissement de sa tâche. Le Conseil attend également un rapport en 2011 qui sera soumis, par son intermédiaire, à la XXXI^e Conférence internationale.

Stratégie pour le Mouvement

*par Steve Carr
Membre de la Commission permanente
Président du Groupe de travail sur la
Stratégie*

Depuis mon petit coin du globe dans l'Ouest des États-Unis, j'ai l'honneur de diriger le Groupe de travail de la Commission permanente sur la Stratégie pour le Mouvement. Cette stratégie a pour but d'aider les composantes du Mouvement à mieux travailler ensemble. Notre groupe de travail a été chargé de la promouvoir et d'en évaluer la mise en œuvre.

À la réunion du Conseil des Délégués, à Nairobi le mois dernier, j'ai fait rapport sur la mise en œuvre des dix Actions de la stratégie. Ce rapport couvrait les progrès faits dans l'actualisation des statuts des Sociétés nationales afin de protéger davantage l'intégrité de notre Mouvement (Action 4), ainsi que l'étude approfondie sur l'utilisation opérationnelle et commerciale des emblèmes. J'ai également dit ce que fait notre Mouvement pour « parler d'une seule voix » (Action 8).

Je me suis concentré sur un sujet qui intéresse particulièrement les Sociétés nationales – la rationalisation des réunions statutaires. L'Action 4 demande : « de renforcer le dialogue et les consultations au sein du Mouvement par le biais d'une meilleure utilisation des forums existants et d'une meilleure coordination des ordres du jour des réunions statutaires et autres. »

Au fil de consultations approfondies avec les dirigeants des Sociétés nationales au cours de l'année 2009, y compris à Nairobi, il est apparu clairement que notre Mouvement doit remédier aux complexités de ses réunions mondiales. Cela inclut l'harmonisation des ordres du jour et une participation accrue des Sociétés nationales dans la préparation – favorisant ainsi une meilleure mise en œuvre des résultats.

Bien qu'il soit prématuré de dire quels changements devraient être apportés, il est clair que les Sociétés nationales s'attendent à des changements. Notre groupe de travail poursuivra ses efforts pour réduire les complexités des instances du Mouvement et présenter des propositions de changements au Conseil des Délégués de 2011.

Je me réjouis à la perspective de travailler avec mes collègues du CICR et de la Fédération internationale et de mener de plus amples consultations avec les Sociétés nationales afin de garantir que leurs vues soient prises en considération. Merci à tous ceux qui ont déjà participé ! N'hésitez pas à prendre contact avec moi pour me faire part de vos idées en dehors du processus de consultation formel, à l'adresse scarr@prodigy.net



Commission permanente
de la Croix-Rouge et du
Croissant-Rouge

17 Chemin des Crêts,
CH - 1211 Genève 19,
Suisse

tél : +41 22 730 42 65
fax : +41 22 730 49 75

courriel : contact@rcstandcom.info
site : <http://www.rcstandcom.info>